

6 RESUME NON TECHNIQUE

A – LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.

1. Situation géographique.

La commune de **Blainville-sur-mer** se situe à 35 km au nord de Granville et à 40 km à l'ouest de Saint-Lô. Elle s'inscrit dans le département de la Manche et le canton de Saint Malo de la Lande. Les communes limitrophes sont respectivement

- au nord : Gouville-sur-mer et Boisroger,
- à l'est : Gratot, Saint Malo de la Lande.
- au sud : Agon-Coutainville.

La commune présente une superficie de 1160 hectares. Elle appartient à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et son territoire est couvert par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Centre Manche Ouest dont le périmètre a été arrêté le 23 Mai 2003 et approuvé le 12 février 2010.

2. Accessibilité du territoire.

2.1 Les liaisons routières.

Blainville-sur-mer est irriguée par 2 voies principales de transit d'orientation Nord-Sud :

- la route départementale 651 depuis Agon-Coutances au Sud vers Cherbourg au Nord via Gouville-sur-Mer qui comptabilise 4420 véhicules par jour en moyenne par an dont 5,9 % de poids lourds.
- la route départementale 650 depuis Coutances au Sud vers Cherbourg au Nord qui rejoint la RD 651 à Gouville-sur-Mer qui comptabilise 3135 véhicules par jour en moyenne par an dont 12,5 % de poids lourds.

2.2 Les circulations douces.

Plusieurs chemins de Grande Randonnée et chemins pédestres traversent la commune de Blainville-sur-mer.

2.3 Les transports en commun.

La commune de Blainville-sur-mer est desservie par le réseau de transports du Conseil Général de la Manche, MANEO. Il s'agit d'un réseau de cars ;

2.4 Le stationnement.

Les stationnements se font sur des aires aménagées. L'amélioration des stationnements est envisagée. La place située au cœur du village et au croisement des deux axes structurants est aménagée sur plusieurs niveaux en fonction de la topographie initiale du site.

3 Évolution démographique.

L'évolution de la population de Blainville-sur-mer (+18 % entre 1990 et 1999 et **+21%** entre 1999 et 2007) est plus importante que celle de la Communauté de Communes (+11 % entre 1990 et 1999 et +12% entre 1999 et 2008) et beaucoup plus importante que celle du territoire Centre Manche Ouest (+3 % entre 1990 et 1999 et +6% entre 1999 et 2008). La population légale en vigueur en 2013 est de 1 586 habitants (source INSEE) pour une population légale en vigueur de 1637 habitants en 2015

- Structure de la population selon l'âge

Sur le territoire communal, la répartition par classes d'âges de la population indique un sous-effectif des classes jeunes par rapport aux autres classes. En effet, 27,2% de la population a moins de 30 ans contre 36,4% de la population qui a plus de 60 ans.

La commune doit être en capacité d'accueillir toutes les tranches d'âge de la population.

- Évolution des ménages

En 2013, la commune comptabilisait 763 ménages, soit 22 ménages de plus qu'en 2008. L'arrivée de nouveaux ménages n'a créé aucune augmentation de population (1586 habitants en 2013 pour 1590 habitants en 2008).

Depuis 1968, le nombre d'occupants par ménage n'a pas cessé de décroître sur Blainville-sur-mer, passant de 2,9 hab/log en 1968 à 2,1 hab/log en 2013 (2,2 hab/log en 2016).

4 Le logement.

L'évolution du parc de logements.

La commune dispose d'un parc de 1447 logements en 2013. Celui-ci a augmenté de 163 logements entre 2008 et 2013. Cette croissance est due à l'accroissement du nombre des résidences principales (+22 logements soit 52,7% des logements

en 2013) mais également des résidences secondaires et logements occasionnels (134 logements soit 43,3% des logements en 2013).

La typologie du parc de logements.

Le parc est composé à :

- 52,7% de résidences principales, en régression de 5% par rapport à 2008,
- 43,3% de résidences secondaires : une progression de 5%
- 4 % de logements vacants, en stagnation. Ils sont sous-représentés par rapport à la moyenne départementale (6,1%).
- 1147 logements en maison individuelle,
- 111 logements en immeuble collectif

5- Caractéristiques socio-économiques.

Les activités conchyliques.

Établie sur la côte ouest du Cotentin, la zone de production conchylicole de Blainville-Gouville s'étend du parallèle passant par la D74 à Anneville-sur-Mer au nord jusqu'à la cale de Coutainville au sud (Figure 1). Au large, la zone est délimitée par la limite des plus basses mers. La cale de Gouville-sur-Mer et celles de Blainville-sur-Mer en constituent les trois principaux accès

Sur son territoire, la commune accueille :

- le **Centre de la Coopérative aquacole de Basse-Normandie (CABANOR)** où s'effectue le traitement des huîtres à terre, nécessaire pour l'élevage : lavage, détroquage, dédoubleage, affinage ; la commercialisation : calibrage, mise en bourriche.
- le **Centre d'Expérimentation du Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral (SMEL)** est un établissement public qui a pour mission :
 - de promouvoir l'expansion des activités économiques liées aux ressources vivantes marines,
 - d'intervenir à toutes les étapes des filières des produits de la mer : des richesses naturelles à la production et l'exploitation, jusqu'à leur valorisation.
- des entreprises de conchyliculture,
- des commerces liés à la conchyliculture et au milieu marin

Les commerces, services et activités artisanales et industrielles.

Les commerces identifiés sur le territoire communal sont :

- 1 supérette
- 2 commerces alimentaires
- 2 cafés et débits de boisson
- 1 restaurants
- 3 autres commerces

Les services sont :

- 1 bureau de poste, 2 stations essences et 1 salon de coiffure

Les activités artisanales et industrielles sont :

- 1 réparateur de machines agricoles
- 14 entreprises de bâtiment
- 2 entreprises artisanales de menuiserie

• Le tourisme.

Le tourisme reste faiblement développé sur le territoire communal de Blainville-sur-mer. Les structures d'hébergement sont de 5 types :

- Une vingtaine de chambres d'hôtes ;
- 14 locations meublées pouvant accueillir jusqu'à 6-7 personnes au maximum ;
- Le **camping la Melette** (2 étoiles), situé au bord du havre de Blainville pouvant accueillir des mobil-homes et des tentes/caravanes ;
- Le **Village Vacances Famille : LE SENEQUET** situé en bord de mer , il peut accueillir 637 personnes au maximum.

• La restauration :

Concernant la restauration, sept restaurants sont actuellement recensés dont 1 restaurant étoilé avec maison d'hôtes.

• Les activités touristiques :

Plusieurs activités touristiques de nature tendent à se développer sur le littoral :

L'office du tourisme organise de nombreuses randonnées pédestres, des visites des parcs à huîtres et des ateliers ostréicoles, initiation à la pêche,

L'activité agricole.

D'après le diagnostic territorial des espaces agricoles réalisé en juin 2009 sur la commune, 32 exploitations agricoles professionnelles sont présentes (contre 47 en 2000), dont 10 sont basées sur la commune.

6 chefs d'exploitations sur les 10 recensées ont dépassés les 55 ans :

- Trois exploitations n'ont pas de siège ou de bâtiments d'élevage transmissible mais une majeure partie des terres exploitées partira à l'agrandissement d'autres exploitations, le reste deviendra constructible en limite d'urbanisation ou sera conservé,
- Une exploitation a le projet de transmettre,
- Le projet des deux autres exploitations reste inconnu aujourd'hui.

La taille moyenne des exploitations professionnelles siégeant sur la commune est de 46,2 ha (< moyenne départementale) avec des écarts importants allant de 20,67 à 112 ha.

6. Équipements publics

Sur le territoire communal, on recense les équipements suivants :

- 1 école maternelle ;
- 1 école primaire ;
- 1 terrain de sport (grands et petits jeux) ;
- 1 court de tennis et 2 terrains de foot ;
- 1 salle polyvalente ;
- 1 salle des fêtes ;
- 1 bibliothèque.

Le vieillissement constaté de la population et l'absence d'équipements adaptés pour permettre le maintien sur la commune des populations les plus âgées conduisent à envisager la construction d'une unité de vie pour les personnes âgées est envisagée non loin du groupe scolaire. Il s'agit également de dynamiser les projets liés aux services de proximité et à la personne (résidence sénior notamment) dans la perspective du maintien des personnes âgées et retraitées sur le territoire

Les réseaux techniques

- L'alimentation en eau potable

La totalité des zones urbanisées est desservie par le réseau collectif d'alimentation en eau potable.

- L'assainissement

Les zones urbaines du bourg de la commune sont desservies par la station d'épuration intercommunale d'Agon Coutainville

B – LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.

B-1 Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L-122-4 du Code de l'Environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération.

Le PLU prend en compte l'ensemble des documents supra-communaux et est compatible avec ces derniers.

B-2 Analyse de l'état initial de l'environnement

1- Le contexte physique du territoire

Le climat

La commune de Blainville-sur-mer est soumise à un climat océanique dégradé, se traduisant par les caractéristiques saisonnières suivantes : hiver marqué mais doux, printemps pluvieux, été chaud et sec, automne pluvieux.

Le relief

Le relief présente une déclivité de 60 m d'Est en Ouest. Il est constitué de trois parties : le littoral de 0 à 15 m, le coteau de 15 à 30 m et le plateau de 30 à 60 m. Le relief est localement marqué par les ruisseaux d'eaux douces provenant des hauteurs et s'écoulant vers la mer.

Les coteaux sont en partie occupés par l'extension de l'urbanisation du centre-ville de Blainville.

Le havre de Blainville s'étend sur la totalité de la façade maritime de la commune. Ce havre correspond à **l'embouchure d'un ou de plusieurs cours d'eau, partiellement refermée par des flèches sableuses**, en arrière desquelles se forment des **marais maritimes**. La mer ne pénètre que lors des marées de moyennes eaux et les volumes d'eau douce des rivières sont souvent négligeables face à celui d'eau de mer ; il en résulte un transport de sédiment de la mer vers les havres qui se comblent. Depuis la tempête de mars 2008, une partie de la flèche sableuse Sud a été emportée par les vagues.

- **La géologie**

Formé de terrains paléozoïques, et de roches éruptives anciennes, le Cotentin est une fraction de la partie normande du bassin armoricain

Synthèse des enjeux du milieu physique et perspectives d'évolution

La commune de Blainville-sur-mer présente sur près de la moitié de son territoire (Ouest), une altitude correspondant à celle du niveau de la mer ou en est voisine dans les secteurs de marais et du Havre. Le vent de l'Ouest est un facteur climatique important. Les tempêtes sont fréquentes et induisent un recul du trait de cote

Dans ce contexte, les enjeux concernent plus spécifiquement le littoral qui est constitué de secteurs plus ou moins sensibles à l'érosion côtière. Certains de ces secteurs connaissent une évolution préoccupante. Lors de la grande tempête de mars 2008, le cordon duniaire fragilisé, qui marquait la limite entre la plage et l'intérieur du havre, a disparu sur plus de 300 mètres. L'absence de la dune permet maintenant à la mer une entrée beaucoup plus rapide et plus forte dans le havre lors des marées, surtout si le vent est orienté Nord-Ouest

Les enjeux liés milieu physique sont alors de trois ordres :

- des enjeux liés aux risques d'accident climatique et d'inondation ;
- des enjeux économiques liés aux risques de détérioration des habitations, des activités conchylicoles et des routes, des sentiers littoraux...
- des enjeux environnementaux liés à l'endommagement, voire à la destruction des habitats naturels et des espèces présentes (flore, faune).

L'évolution la plus sensible du milieu physique concerne le littoral du fait des phénomènes d'érosion observés.

Le littoral est constitué de secteurs plus ou moins sensibles à l'érosion côtière. Certains connaissent une évolution préoccupante.

Selon les rapports d'experts, le niveau de la mer s'est élevé de 0,1 à 0,2 m au XXe siècle. Cette évolution amène à penser que des dommages significatifs sont à craindre notamment au niveau des zones submersibles (marais arrière-dunaires), des structures sédimentaires sableuses (plages, flèches sableuses, cordons et massifs dunaires...) ainsi qu'au niveau des ouvrages côtiers :

- élévation du niveau de la mer et donc accentuation de l'énergie des houles ;
- accélération de la circulation atmosphérique (tempêtes plus fréquentes et périodes de retour des surcotes plus courtes).

Les perspectives d'évolution du littoral conduisent à envisager sous l'effet des tempêtes et de l'érosion côtière, à un recul du trait de côte par érosion et à une submersion des zones les plus basses.

La croissance démographique, l'extension urbaine, la progression de transports routiers, ont contribué à une augmentation rapide de la consommation d'énergie, aux niveaux local et national. La maîtrise de cette consommation énergétique est impérative pour l'avenir, compte tenu du risque d'épuisement des ressources non renouvelables, de l'accroissement des besoins mondiaux, de la dégradation de la qualité de l'air et de l'effet de serre générant un dérèglement du climat.

2- Les espaces naturels producteurs de biodiversité.

- **Les espaces boisés**

Le territoire est relativement peu boisé, il ne reste plus à l'heure actuelle qu'une trame boisée morcelée réduite à quelques massifs et des haies

Notons que les haies ont été éradiquées davantage en raison de l'évolution des pratiques agricoles et des remembrements fonciers qu'en raison de l'urbanisation. D'une manière générale, ces milieux sont aujourd'hui peu considérés malgré leur rôle écologique majeur.

- **Les zones humides**

La DREAL a modélisée les milieux potentiellement humides (arrêté du 24 juin 2008 modifié). La carte propose des enveloppes qui, selon les critères

géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides

- **Le patrimoine naturel remarquable**

Sur la commune, le réseau NATURA 2000 est concerné par :

- le Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou (FR2500080).

- **Les corridors écologiques**

La commune est très riche d'un point de vue écologique. On note la présence de corridors, que ce soit par les zones naturelles d'intérêt écologique, le réseau NATURA 2000, les différents cours d'eau. Les secteurs urbanisés sont trop peu denses et isolés au sein de la matrice des milieux naturels pour constituer des barrières potentielles aux échanges. Les échanges Nord-Sud et Est Ouest ne sont pas menacés. Il n'existe pas de coupure possible dans la mesure où l'urbanisation ne constitue que des îlots noyés dans les espaces naturels.

Synthèse des enjeux des milieux naturels et perspectives d'évolution.

De manière générale, sur le territoire du PLU, les richesses naturelles sont bien connues et bénéficient de dispositifs de porter à connaissance et/ou de protection. Les espaces protégés occupent de façon non homogène le territoire. On les retrouve à l'Ouest avec le havre de Blainville et le littoral. Le havre de Blainville s'inscrit pour partie en zone NATURA 2000

Le havre de Blainville : L'intérêt écologique majeur du littoral de Blainville est reconnu au niveau national et européen (végétation halophile, NATURA 2000, ZNIEFF...). Le littoral et notamment le havre constituent des espaces riches en terme d'intérêt écologique et jouent un rôle fondamental comme interface entre la terre et la mer. Ces secteurs peuvent faire l'objet d'une utilisation conflictuelle : valorisation agricole, protection contre les inondations par endiguement, utilisation ostréicole, espaces de loisirs, protection des milieux...

Les principaux enjeux environnementaux identifiés sont :

- Faire converger les intérêts économiques et environnementaux en conciliant les différents modes de gestion hydraulique ;
- Corroborer les enjeux environnementaux aux enjeux culturels et identitaires.

Le plateau rétro-littoral : Une partie importante du territoire est occupée par le plateau rétro-littoral ponctué par des vallonements parfois boisés qui assurent le drainage hydraulique vers la mer. Au sein de cet espace à dominante agricole et de bocage, les éléments naturels présentent un intérêt écologique certain. Le maintien et l'accroissement de la biodiversité de ce territoire au travers de la préservation et du développement d'un réseau de cœurs de nature et de liaisons de biodiversité est essentiel. Les bois, les bosquets, les haies, les prairies et les milieux associés aux petits réseaux hydrographiques sont à préserver car ils participent à la fonctionnalité écologique de l'ensemble du paysage.

Le littoral et le milieu marin : La frange littorale du territoire est en partie utilisée pour les activités conchylicoles qui sont particulièrement sensibles aux pollutions des eaux continentales. Le milieu marin est particulièrement riche mais sensible à la qualité des eaux.

La protection du littoral s'articule autour de la « loi littoral », relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

Les **principaux enjeux environnementaux** qui se dégagent de l'analyse précédente sont répertoriés ci-après :

- Préserver et valoriser les espaces naturels, boisés, littoraux et marins, notamment les espaces naturels remarquables du littoral.
- Préserver les milieux aquatiques (qualité et débit des eaux) en assurant le maintien des activités conchylicoles et la continuité hydraulique des cours d'eau (trame bleue).
- Préserver et renforcer les liaisons entre les différents milieux naturels, maintenir les continuités. Préserver les cœurs de nature et augmenter la biodiversité du territoire.
- Préserver et renforcer les espaces de respiration du village (coupures d'urbanisation).

3- Les ressources naturelles et les énergies.

Ressources naturelles.

Les ressources naturelles de la commune sont essentiellement représentées par les ressources en eau (souterraine et superficielle) et les ressources géologiques.

Ressources énergétiques.

La commune n'est concernée ni par une future implantation de grande éolienne, ni par un raccordement à un réseau de chaleur, ni par une éventuelle centrale hydraulique. Les deux solutions envisageables semblent être la géothermie et le solaire.

- **Les risques et la protection des personnes et des biens.**

La commune est soumise aux principaux risques suivants:

- Mouvements de terrains dus au retrait-gonflement des argiles ;
- Inondation par débordement de cours d'eau et submersion marine.
- Remontée de nappes

Une imperméabilisation des sols non maîtrisée du bassin versant (plateau notamment), engendrerait une aggravation des risques d'inondation sur le territoire et une augmentation des risques de dommage pour les biens et les personnes avec un ruissellement plus conséquent si les débits n'étaient pas maîtrisés.

Une occupation croissante et non maîtrisée de la population dans les secteurs de point bas des axes d'écoulement contribuerait également à augmenter le risque d'inondation.

4- Nuisances et pollutions.

La commune présente les caractéristiques suivantes, en ce qui concerne les nuisances et pollutions :

- Une qualité de l'air bonne à très bonne.
- Les nuisances sonores sont faibles.

Les principales émissions polluantes sont issues du trafic routier. Elles contribuent pour une part importante à l'émission de gaz à effet de serre et ne sont pas sans conséquences néfastes pour la santé humaine. Or, la voiture est le mode de déplacement prédominant et le trafic ne cesse d'augmenter en raison notamment de la croissance démographique, de la dispersion de l'urbanisation et de l'allongement des trajets domicile-travail. En corrélation avec l'augmentation du trafic routier, les nuisances sonores et les émissions polluantes risquent également de croître sur le territoire même si l'augmentation de population attendue reste faible.

Synthèse des enjeux environnementaux.

Les enjeux environnementaux majeurs du territoire sont :

- Préserver les quelques massifs boisés (loi littoral) et leurs lisières ainsi que les haies;
- Préserver les milieux aquatiques (la qualité et le débit des eaux) et maintenir la continuité hydraulique (la trame bleue) ;
- Préserver et renforcer les liaisons entre les différents milieux naturels, maintenir les continuités, préserver les cœurs de nature, et augmenter la biodiversité du territoire ;
- Préserver la qualité des eaux pour les différents usages et limiter la pollution des cours d'eau.

Les enjeux environnementaux importants du territoire sont :

- Renforcer la prévention des risques et éviter l'exposition de nouvelles populations ;
- Préserver la ressource en eau potable ;
- Préserver toutes les zones naturelles d'expansion des crues (les marais, les zones humides, et les axes d'écoulement naturel) ;
- Développer les modes de transport alternatifs à la voiture particulière.

Les enjeux environnementaux modérés du territoire sont :

- Optimiser les infrastructures existantes (les réseaux d'A.E.P., d'E.U., et d'E.P., et la ST.EP.) pour gérer les ressources et conduire une exploitation raisonnée ;
- Développer les énergies renouvelables sur des sites appropriés ;
- Préserver et mettre valeur le paysage et le patrimoine bâti remarquable ;
- Réduire la production des déchets et améliorer leur élimination ;
- Tenir compte des contraintes liées aux risques dans le choix des zones à ouvrir à l'urbanisation.
- Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants



une augmentation de l'ordre de 26 à 27 habitants par an soit 1900 habitants environ à l'horizon 2026.

C – Justification des choix retenus pour établir le PADD et le règlement au regard des préoccupations environnementales

Les orientations du PADD ont pour objectifs de :

1- Maitriser la croissance de l'urbanisation et développer de façon très modérée le territoire.

Cette orientation doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Conserver un rythme de construction modéré et assurer le renouvellement des générations ;
- Diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité sociale ;
- Urbaniser en priorité les dents creuses et limiter l'extension de l'urbanisation ;
- Adapter et poursuivre l'offre en équipements.

Considérant les évolutions démographiques, les différentes hypothèses suivantes ont été envisagées :

- Hypothèse 1 : Croissance basée sur les évolutions observées pour la période 2008-2013 soit - 4 habitants/an sur 5 ans correspondant en fait à une stagnation de la population. Cette hypothèse conduit à une population de l'ordre de 1637 habitants environ à l'horizon 2026.
- Hypothèse 2 : Croissance basée sur les évolutions observées pour la période 1982–1990 soit 97 habitants sur 9 ans correspondant à une augmentation de l'ordre de 10 à 11 habitants par an soit 1744 habitants environ à l'horizon 2026.
- Hypothèse 3 : Croissance basée sur une dynamique démographique observée entre 1990 et 2008 soit 477 habitants en 18 ans correspondant à

L'hypothèse retenue par la commune de Blainville sur mer est celle d'un développement dynamique tout en tenant compte du fléchissement observé ces dernières années, soit une hypothèse située entre l'hypothèse 2 et l'hypothèse 3 pour une moyenne de 20 habitants par an sur 10 ans (200 habitants supplémentaires) et une population résidente à l'horizon 2026 de l'ordre de 1840 habitants.

L'accueil d'une population de l'ordre de 200 habitants sur 10 ans pour une occupation attendue des logements de l'ordre de 2,2 habitants par logement, nécessite la réalisation d'environ 90 logements sur la commune à l'horizon 2026, auxquels il faut ajouter les logements liés au point mort soit 70 logements, ce qui porte à 160 le nombre de logements à réaliser sur la prochaine décennie.

Un travail de recensement de ces dents creuses a donc été réalisé sur le bourg dans le cadre de l'élaboration du PLU afin d'identifier les potentiels de constructibilité et de mutabilité. Il en résulte des disponibilités suivantes :

➤ Sur le bourg de Gonnevill

La limite du bourg est identifiée en bleu sur la figure. Cette limite s'applique au plus près des constructions afin d'éviter tout étalement urbain du bourg. Les parcelles en « dents creuses » sont de couleur mauve. Les surfaces identifiées en bleu clair sont actuellement construites ou on fait l'objet d'un permis de construire et ne sont plus à comptabiliser en dents creuses. La superficie totale dite en « dents creuses » est estimée à 0,71 ha environ.

➤ Sur le bourg de Blainville.

L'analyse de la situation comporte 3 cartes présentées page suivante. Dans chacune des cartes, la zone urbaine est délimitée en bleu au plus près des constructions. Les parcelles mauves correspondent aux « dents creuses » identifiées. Les parcelles localisées en bleu clair sont actuellement urbanisées ou en cours d'urbanisation et ne sont pas comptabilisées en dents creuses.

Secteur Nord

Les surfaces mauves en dents creuses représentent une superficie d'environ 3,9 ha. Le secteur en jaune correspond aux emprises nécessaires à la restructuration du groupe scolaire avec l'implantation d'une cour de récréation, d'un plateau d'activités sportives, d'une cantine (140 enfants) associés à un parking pour le bus scolaire et les automobiles. Une surface de l'ordre de 8000 m² est inscrite en emprise réservée. Les espaces verts non urbanisables sont maintenus au sein de la zone urbaine et sont inscrits en vert

Secteur Sud-Est

Les surfaces mauves en dents creuses représentent une superficie d'environ 1,38 ha. La zone en jaune au Sud correspond à l'extension du cimetière soit 2000 m² environ.

Secteur Sud-Ouest

Les surfaces mauves en dents creuses représentent une superficie d'environ 1,63 ha.

➤ Les zones d'extension urbaine

Au regard des éléments précédents, le nombre de logements à réaliser étant de 160 pour 110 logements pourvus dans les dents creuses du tissu urbain existant, les besoins en extension afin de réaliser les 50 logements restant pour une densité de l'ordre de 15 logements/ha sont de l'ordre de 3,3 ha.

Les sites retenus pour l'extension urbaine sont localisés sur la Quarantaine et le Bas Grouchy.

En résumé :

- Surfaces en dents creuses sur le bourg de Gonnevillle
0,71 ha
- Surface en dents creuses sur le bourg de Blainville :
3,9 ha + 1,38 ha + 1,63 soit **6,91 ha**

Soit une surface totale en dents creuses de **7,61 ha**

Capacité d'accueil des dents creuses d'après le SCOT du Pays de Coutances :

En moyenne, les périmètres d'extension de l'urbanisation devront respecter des densités minimales d'habitations, différenciées selon la situation urbaine. Lorsqu'une agglomération possède un centre urbain ancien dense, caractérisé par plusieurs rues présentant des alignements de façades regroupant des services ou des commerces de proximité et des équipements publics, les extensions respecteront les densités minimales suivantes :

- de l'ordre de 20 logements par hectare en continuité directe avec ledit centre urbain, dans les dents creuses,

- de l'ordre de 15 logements par hectare en continuité directe avec ledit centre urbain, en dehors des dents creuses.

En dehors des agglomérations répondant à la définition précédente, les extensions d'urbanisation devront s'inspirer des caractéristiques traditionnelles locales, notamment en termes de compacité des formes urbaines, de rapport à la rue et de mitoyenneté des constructions, sans que la densité en soit inférieure à 8 logements par hectare.

Application au territoire de Blainville sur mer :

- Surfaces en dents creuses à proximité du bourg : 3,1 ha
3,1 ha x 20 logts/ha soit 62 logements
- Surfaces en dents creuses loin du bourg : 4,51 ha
4,51 ha x 10 logts/ha = 45 logements

Soit un total de 107 logements **arrondi à 110 logements dans les dents creuses.**

2- Préserver le cadre de vie de qualité.

- Maintenir l'équilibre entre espaces naturels et bâtis
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti

3- Affirmer l'identité des paysages.

- Confirmer la vocation des espaces agricoles et protéger les espaces naturels
- sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti

4- Améliorer les conditions de déplacement entre les lieux-dits.

- Développer un réseau de circulations douces
- Améliorer l'offre de stationnements à proximité des équipements publics

5- Préserver durablement l'Environnement

- Préserver les cours d'eau,

- Limiter le risque d'inondation et de submersion
- Favoriser et inciter les démarches environnementales
- Réduire les nuisances

D – Incidences notables prévisibles du plu sur l'environnement. Justification des choix retenus. Mesures envisagées et indicateurs de suivi

1. Incidences du PLU sur les espaces naturels producteurs de biodiversité

Les orientations d'aménagement prévues par le P.L.U. devraient avoir peu d'incidences négatives sur les espaces naturels : limitation de l'étalement urbain, maintien et renforcement des corridors écologiques, préservation de tous les espaces protégés et remarquables...

L'augmentation de la pression sur les milieux naturels au travers de la consommation de ressources et de la production d'effluents sera limitée et pourra être compensée par des mesures techniques appropriées (il existe des moyens pour réduire les consommations d'eau par les ménages, et le traitement des effluents domestiques a progressé).

2. Incidences du PLU sur les ressources naturelles et les énergies

2.1 Les ressources naturelles

La préservation des milieux aquatiques sur le territoire et de l'eau de manière générale est un enjeu important pris en compte par le P.L.U.

Il est à prévoir, dans les secteurs de renouvellement et de densification du tissu urbain, des dispositifs de rétention des eaux pluviales à la parcelle ainsi qu'un traitement si nécessaire à la source. Ces dispositifs de gestion de l'eau à la parcelle constituent une bonne réponse pour gérer efficacement les apports quantitatifs mais aussi la qualité de l'eau. Les solutions d'aménagement consistant

à réduire la consommation d'eau potable et à éviter les fuites et pertes sur le réseau seront systématiquement envisagées dans les projets d'aménagement afin de réduire l'impact des prélèvements sur la ressource.

2.2 Les énergies

Le P.L.U. incite à la prise en compte de la dimension énergétique dans l'ensemble des choix d'aménagement. Il autorisera notamment à travers son règlement, l'utilisation du potentiel et le développement des énergies renouvelables contribuant ainsi :

- A valoriser et à diversifier ses ressources (le solaire, le vent ...),
- A réduire les dépenses en matière de consommation d'énergie.

La municipalité souhaite recentrer le développement vers le bourg, plus proche des offres de service.

3. Incidences du PLU sur les risques naturels et technologiques

Afin d'éviter d'exposer de nouvelles populations aux risques d'inondation, le PLU prévoit de maintenir une bande verte non constructible affectant les zones inondables de fond de vallée. Cette disposition permettra d'éviter l'implantation de toute nouvelle construction en zone inondable. Les secteurs littoraux voient leur capacité d'accueil limité pour promouvoir le développement sur des secteurs de moindres risques.

Afin de prévenir les aléas retrait-gonflement des argiles, le PLU préconise des règles à respecter concernant la réalisation des fondations et, dans une moindre mesure, la structure même de la maison. Elles concernent aussi l'environnement immédiat du projet et en particulier la maîtrise de la teneur en eau dans le sol à proximité immédiate des fondations.

Afin de limiter les phénomènes de ruissellement, les dispositions du PLU visent à préserver l'ensemble des axes d'écoulement, mares et points d'eau, haies végétales assurant une régulation hydraulique. Les zones humides et d'expansion des crues de fond de vallée sont préservées.

4. Incidences du PLU sur les nuisances et pollutions

4.1 Sur la qualité de l'air

Pour permettre de limiter les incidences négatives lié à une croissance démographique modérée se traduisant par une poursuite de l'accroissement de la circulation automobile, des mesures compensatoires pourraient être mises en œuvre pour inciter la population à utiliser de moins en moins l'automobile et à

fréquenter les transports en commun, par exemple : En agissant pour la qualité et la promotion des transports en commun.

4.2 Sur le bruit

La commune reste faiblement impactée par les voies de circulations majeures. Elle n'est également pas concernée par le bruit des aérodromes. Les zones urbaines sont pour la plupart localisées à l'écart des axes de circulation les plus importants. Les orientations du PLU ne conduisent pas à implanter de nouvelles populations à proximité des voies de circulations principales

Par ailleurs, l'évolution de population attendue est faible et générera un impact limité sur la circulation. Dans ces conditions, le PLU au travers de ses orientations, ne présente pas d'incidence particulière sur le bruit et les niveaux sonores.

4.3 Sur les déchets

Les prescriptions du P.L.U. contribueront à préserver les ressources en favorisant la valorisation des déchets et contribueront à la lutte contre les nuisances visuelles et pour la santé.

5. Incidences du PLU sur les sites NATURA 2000

Les sites identifiés comme présentant un intérêt écologique à conforter sont intégralement préservés et sont maintenus par le PLU en zones naturelles essentiellement et agricoles ponctuellement.

E – Méthode d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est une démarche qui permet de s'assurer que l'environnement est effectivement pris en compte, dans les mêmes conditions que les autres thématiques abordées dans le document d'urbanisme, afin de garantir un développement équilibré du territoire.

Les données nécessaires à la caractérisation de l'état initial de l'environnement ont été collectées et actualisées entre 2015 et 2017

Différents moyens ont été mis en œuvre afin de collecter les informations nécessaires à la réalisation de l'état initial : Visites de terrain, Contacts avec les acteurs locaux de l'aménagement de l'espace et réalisation de réunions en présence des élus du territoire afin d'aborder les enjeux du développement et de protection du territoire et de débattre des grandes questions du territoire s'inscrivant dans l'élaboration du PLU.